

Dossier d'inscription Epreuves de sélection 2026

Candidats relevant de la formation professionnelle continue

Institut de **F**ormation en **S**oins **I**nfirmiers
De Saint-Dizier



*Epreuves de sélection pour l'admission à l'Institut de formation en soins infirmiers
préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier*

- Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier **les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation**. Aucune dérogation n'est accordée. Il n'est pas prévu de limite d'âge.

I. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue

Telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

1-1 Les candidats justifiant d'une durée d'au moins trois ans d'exercice professionnel et de cotisation à un régime de protection sociale (tout domaine confondu)

1	ENTRETIEN Durée : 20 minutes Notée sur 20 points
2	EPREUVE ECRITE 2 sous épreuves Durée : 1 heure Notée sur 20 points

- 1** Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ;
2 Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de vingt minutes prévues au 1° du présent article, est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat (**cf annexe 1**) ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

- 1° La copie d'une pièce d'identité ;
- 2° Le(s) diplôme (s) détenu (s) ;
- 3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ;
- 4° Un curriculum vitae ;
- 5° Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite prévue au 2° du présent article est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

La sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues au 1° et 2° du présent article est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux épreuves mentionnées aux 1° et 2° du présent article.

2-1 Capacité d'accueil autorisée

Quota total IFSI Saint-Dizier : 72

- Bacheliers : 54 places
- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) :

25% du quota soit 18 places (-4 reports de 2025) soit 14 places pour 2026 conformément à l'Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS, EPREUVES ET RESULTATS

	DATES	LIEU
Inscriptions	Du 12 novembre 2025 au 16 janvier 2026 (minuit cachet de la poste faisant foi)	Inscription en ligne : www.ch-saintdizier.fr Ou à l'IFSI à partir du 12 novembre 2025.
Epreuves écrites	Mardi 3 février 2026	A l'IFSI à partir de 9h00 (sur convocation)
Epreuve orale	Mardi 3 février 2026	A l'IFSI l'après-midi (sur convocation)
Résultats Admission	Lundi 16 février 2026 – 10h00	Internet : www.ch-saintdizier.fr Et affichage à l'IFSI Notification individuelle

INFORMATIONS

HÉBERGEMENT – RESTAURATION

Il n'existe pas d'internat. Un self-service est ouvert au sein de l'établissement du lundi au vendredi avec un tarif CROUS pour les étudiants.

FRAIS LIÉS A LA FORMATION

- Droits d'inscription à régler chaque année (barème universitaire) : *A titre indicatif 2025 = 178 €*
- Cotisation à la vie étudiante et de campus (CVEC tarif 2024 103€) (selon statut)
- Adhésion à une assurance civile vie privée (obligatoire).

BOURSES:

ETUDIANTS SORTANT DU CURSUS SCOLAIRE Possibilité de faire une demande de bourses régionales paramédicales (modalités communiquées à la rentrée). Les étudiants boursiers se feront rembourser des droits d'inscriptions. (après les commissions).cf. www.grandest.fr

COUT DE FORMATION

- DEMANDEUR D'EMPLOI : Se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi
- SALARIES DU SECTEUR PRIVE : Se renseigner auprès de votre employeur qui vous orientera vers un organisme financeur (TRANSITION PRO, ...)
- SALARIES DU SECTEUR PUBLIC - Promotion professionnelle : S'adresser à votre employeur

Les conditions générales de prise en charge de la formation infirmière par la Région Grand Est sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/>

VACCINATIONS :

Important
Information

Conformément à l'article 3111-4 du code de la Santé Publique, à l'arrêté du 02 Août 2013, **les vaccinations obligatoires dont vous devez impérativement être à jour avant l'entrée à l'Institut** sont :

- **Une vaccination diphtérie-tétanos-polio à jour**
- **Une immunisation contre le virus de l'Hépatite B**, soit :
 - Schéma vaccinal de 3 injections à M0-M1et M6; c'est à dire 2 injections à un mois d'intervalle et une 3^{ème} injection à 6 mois La sérologie est obligatoire dans tous les cas.
 - Ou un résultat, même ancien, présentant un taux d'anticorps anti-HBs>100 UI/l

Dosage des anticorps anti HBs si dosage <100 (superscript: UI/L) faire recherche anticorps anti HBc Totaux

A noter que si la vaccination contre l'hépatite B n'a pas encore été démarrée, il convient de faire pratiquer, au plus vite, un schéma vaccinal complet, c'est-à-dire 2 ou 3 injections avant le départ en stage et une sérologie 4 semaines après la 2ème ou la 3ème injection.

TOUT ETUDIANT QUI NE SERAIT PAS A JOUR DANS SES VACCINATIONS NE SERA PAS AUTORISE A EFFECTUER LES STAGES
--

Consignes et Règlement Aux épreuves de sélection 2026

- Une pièce d'identité officielle avec photographie en cours de validité et la présente convocation devront être présentées à chaque épreuve et maintenues à disposition sur la table où le candidat compose pendant la durée des épreuves.

↳ Carte d'identité ou passeport en cours de validité, carte de séjour en cours de validité à la date de dépôt du dossier. En cas de perte ou de vol dans les jours précédents le concours : Présenter une attestation de perte ou de vol de pièce d'identité délivrée par la gendarmerie ou la police.

- Les téléphones portables, montres connectées ...devront être éteints et rangés.
- La présence du candidat est obligatoire 15 minutes avant le début des épreuves.
- Les candidats ne doivent introduire dans la salle aucun texte, note manuscrite ou objet susceptible de renfermer des notes.
- Les feuilles de composition et de brouillon seront fournies.

Dès l'ouverture de l'enveloppe des sujets aucun candidat ne sera admis en salle d'examen

Il est interdit :

- De communiquer avec d'autres candidats, de prendre connaissance des écrits des voisins.
- D'utiliser la calculette.
- De signer ou d'apposer un signe distinctif sur la copie sous peine d'annulation.
- De quitter la salle avant la fin des épreuves (même si copie blanche).

Le candidat doit :

- Rédiger avec un stylo de couleur noire
Le blanc correcteur et l'effaceur sont autorisés uniquement pour l'épreuve de français. Les stylos et feutres de couleur sont autorisés uniquement sur les feuilles de brouillon.
- Respecter l'arrêt de l'épreuve en posant son stylo lorsque l'horaire de fin de l'épreuve est annoncé.
- Remettre à la fin de chaque épreuve, dans l'ordre qui lui est indiqué, sa copie au surveillant et signer la feuille d'émargement.
- Compléter l'entête de la copie en indiquant son nom (en lettres majuscules) et ses prénoms. (Pour les femmes mariées, noter le nom de jeune fille suivi du nom d'épouse).

Fraudes et perturbations :

- Tout candidat perturbateur sera expulsé de la salle.
- Tout candidat surpris à frauder sera informé du constat du délit par le surveillant qui rédigera un procès-verbal.
- Toute fraude sera sanctionnée par le jury final.

Résultats :

- Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
- Les résultats d'admission seront affichés à l'IFSI et publiés sur le site Internet <https://www.ch-saintdizier.fr>
- Les candidats recevront les résultats par courrier.

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

PIECES A FOURNIR
Fiche d'inscription (1 page) dûment complétée et signée
Chèque d'inscription de 60 € à l'ordre du Trésor Public, CHEQUE NON REMBOURSABLE APRES CLOTURE DES INSCRIPTIONS
Copie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
1 photo d'identité récente (nom et prénom au dos)
2 enveloppes format 21 x 29.7 cm (A4) pré remplies à vos Nom, Prénom, adresse affranchies au tarif en vigueur 100g
1 enveloppe ordinaire pré remplie à vos Nom, Prénom adresse affranchie à 20g (si le dossier est envoyé par courrier)
La fiche de choix des IFSI Champardennais
L'attestation sur l'honneur
Un curriculum vitae
Lettre de motivation
Copie des diplômes obtenus
Copie des attestations de formation continue suivies
Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs (mentionnant la quotité de travail) justifiant d'au moins 3 ans d'exercice professionnel en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions soit le 17 janvier 2025.

Dossier d'inscription à envoyer à l'adresse suivante
Avant le vendredi 16 janvier 2026 (Cachet de la poste faisant foi)

**Institut de Formation en Soins Infirmiers
1, rue Albert Schweitzer
52115 SAINT-DIZIER**

Tout dossier incomplet et/ou non-conforme sera refusé

Une convocation vous sera envoyée par voie postale dans les 15 jours précédant les épreuves de sélection.

Il appartient au candidat de contacter le secrétariat de l'IFSI s'il n'a pas reçu sa convocation.



**INSTITUTS DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
CHAMPAGNE ARDENNE**



Nom Prénom :

Vous vous inscrivez à l'épreuve de sélection organisée pour entrer en formation infirmière à la rentrée de septembre 2026

L'inscription dans l'IFSI de votre premier choix vous permet de :

- Passer une seule fois les épreuves de sélection
- Vous voir offrir une place dans l'IFSI de votre 2^e choix ou de votre 3^e choix le cas échéant si votre classement ne vous permet pas d'accéder à votre premier choix.

La réalisation de l'ensemble des épreuves (écrit et oral) se fera dans l'IFSI de votre 1^{er} choix.

VOUS VOUS INSCRIVEZ DANS L'IFSI DE SAINT-DIZIER, C'EST VOTRE 1^{ER} CHOIX

CHOIX 1 : SAINT-DIZIER

CHOIX 2 : ☐ Chaumont ☐ Charleville-Mézières ☐ Châlons en Champagne
 ☐ Epernay ☐ Reims ☐ Troyes

CHOIX 3 : ☐ Chaumont ☐ Charleville-Mézières ☐ Châlons en Champagne
 ☐ Epernay ☐ Reims ☐ Troyes

Fait à Le

Signature du candidat :

NOM :
Prénom :
Adresse :

E-mail :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, né(e) le à
....., atteste sur l'honneur n'avoir fait qu'une inscription dans un des 7 Instituts de
Formation en Soins Infirmiers du bassin universitaire/regroupement de Champagne-Ardenne pour la
sélection 2026 à l'entrée en formation. Si deux ou plusieurs dossiers sont déposés dans le même
bassin malgré la consigne, le contrevenant se verra exclu de la sélection conformément au règlement
intérieur de la Commission d'Examen des Vœux.

Pour mémoire : les IFSI de Champagne Ardenne sont : Charleville, Chalons en Champagne, Chaumont,
Epernay, Reims, Saint Dizier et Troyes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

Signature

ETAT CIVIL	
NOM : Epouse : Prénom(s) : Date de Naissance :/...../..... Lieu de Naissance : Situation familiale : Nationalité : Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐	PHOTO
COORDONNEES	
Adresse : Code Postal : Ville : Téléphone fixe : Téléphone portable : Mail :@.....	
Pièces à fournir	Réservé à l'administration
Copie de la carte d'identité en cours de validité	☐
Chèque de 60 euros à l'ordre du trésor public	☐
2 Enveloppes 50 g + 1 enveloppe 20g (si dossier envoyé)	☐
Un curriculum vitae	☐
Lettre de motivation	☐
Fiche de choix Champardennais	☐
Attestation sur l'honneur	☐
Copie des diplômes obtenus	☐
Copie des attestations de formation continue suivies	☐
Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs (mentionnant la quotité de travail) justifiant d'au moins 3 ans d'exercice professionnel en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions soit le 16 janvier 2026.	☐
ENGAGEMENT DU CANDIDAT	
Je soussigné(e),atteste : - Avoir acquitté les frais d'inscription - De l'exactitude des renseignements et documents transmis Avoir pris connaissance, des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation portées sur le dossier d'inscription page 3, et m'engage à effectuer ces démarches vaccinales afin d'être à jour pour la rentrée de septembre, qu'à défaut je ne pourrais effectuer les stages. - Avoir pris connaissance du règlement qui régit les épreuves, porté sur le dossier d'inscription page 4, et m'engage à la respecter. Publication des résultats (Cocher) : ☐ J'autorise ☐ je n'autorise pas / le service organisateur à publier mes nom et prénom sur internet en cas d'admission. Fait à : Le : Signature du candidat :	

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé, et sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles sont susceptibles d'être transmises à toutes personnes ou organismes participant aux épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6



Bassin Universitaire
de Reims Champagne - Ardenne



Bassin Universitaire
Lorrain



Bassin Universitaire
Strasbourg

Modalités d'accès en IFSI Vous êtes candidat en ...

Sélection
2025

Poursuite d'études

Lycée, Université, ...

Bachelier

Formation Professionnelle Continue - FPC

3 années d'exercice professionnel à la forclusion d'inscription
(3 ans de cotisation sociale, sans notion de temps plein)

Bachelier

NON Bachelier

Double inscription
possible (2)
Sélection non privilégiée

Frais d'inscription : 60€

PARCOURSUP (1)

Epreuves de sélection en 2 parties (3)

1. Epreuves écrite (2 x 30 mn) /20
Calculs simples /10 + rédaction-français /10
2. Entretien de 20 mn avec 2 personnes /20
Sur le parcours professionnel, à partir d'un dossier remis à l'inscription (CV, lettre de motivation, diplômes, attestations employeurs)

👉 TOTAL ≥ 20/40 sans note < 8/20

👉 75% ← part de places en formation sur le total → 25% 👉

Titulaire d'un diplôme de médecin ou maïeuticien en France ou à l'étranger,
ou de formation approfondie en sciences médicales (DFASM délivré par l'université, après 3 ans).

Candidature directe auprès d'un IFSI (ni Parcoursup ni épreuves FPC)

En plus du quota sans modalité prescrite de sélection, coût de formation à charge, dispense d'une partie de la scolarité (formation sur 1 an).

(1) Calendrier PARCOURSUP

20 Décembre 2024 : affichage de l'offre de formation aux candidats.

18 janvier au 14 mars 2025 : formulation de vœux par les candidats.

30 mai 2025 : consultation des résultats par les candidats et proposition d'entrée selon le rang de classement.

(2) Sur PARCOURSUP, le candidat ne dispose pas de ses notes (1^{ère}, terminale, Bac), de la « fiche Avenir », à la différence des candidats de terminal ou primo-bachelier.

Si la sélection est favorable sur les 2 voies d'accès, le candidat ne retient que l'une des 2 (libère l'autre place).

(3) Quelque soit le(s) métier(s) exercé(s). En fonction des textes en vigueur au 22/11/2021.

Les modalités d'inscription (du 18/11/2024 au 17/01/2025) et les dates des épreuves sont consultables auprès de l'IFSI souhaité de formation.



Une seule inscription possible au sein d'un même regroupement d'IFSI

La région Grand-Est compte 3 regroupements :

Alsace	Champagne-Ardenne	Lorrain
1. IFSI Brumath 2. IFSI Erstein 3. IFSI Haguenau 4. IFSI Saverne 5. IFSI Sélestat 6. IFSI Strasbourg (St Vincent) 7. IFSI Strasbourg (HUS) 8. IFSI Colmar 9. IFSI Mulhouse 10. IFSI Diaconat Mulhouse 11. IFSI Rouffach	1. IFSI Charleville-Mézières 2. IFSI Reims 3. IFSI Châlons-en-Champagne 4. IFSI Epernay 5. IFSI Troyes 6. IFSI Chaumont 7. IFSI Saint Dizier	1. IFSI Bar Le Duc 2. IFSI Briey 3. IFSI Epinal 4. IFSI Forbach 5. IFSI Laxou 6. IFSI Lionnois 7. IFSI Metz CHR 8. IFSI Metz CRF 9. IFSI Neufchâteau 10. IFSI Remiremont 11. IFSI St Die 12. IFSI Sarrebourg 13. IFSI Sarreguemines 14. IFSI Thionville CHR 15. IFSI Verdun 16. IFSI Santest NANCY 17. IFSI SOS SANTE Mont St Martin 18. IFSI Lunéville CRF

